

Association Vosgienne d'Information et d'Aide au Logement

VOUS AVEZ UN PROJET DE RENOVATION, D'ACQUISITION AVEC TRAVAUX OU DE CONSTRUCTION



CARA DU

- Valable pour tous travaux d'amélioration ou de construction du logement en résidence principale
- Montant maximum du prêt : 10 000 €
- Taux d'intérêt : 1 %
- Durée du remboursement : 10 ans maximum
- Plafonds de ressources pris en considération (dérogation possible)
- Prêt assorti d'une assurance décès-invalidité obligatoire⁽¹⁾ pour l'emprunteur, avec option sur 2 têtes.
 Au delà de 77 ans, pas de possibilité de prêt.





TRAVAUX À RÉALISER PAR UN ARTISAN, UNE ENTREPRISE...

(Joindre les devis pour les rénovations et acquisitions avec travaux) Déblocage des fonds sur présentation de factures (3 au maximum) pour le montant du prêt accordé sans appel de fonds de notre part.



LE PRÊT EST DÉBLOQUÉ DANS SA TOTALITÉ UNE SEULE FOIS

Règlement établi au nom de l'artisan, de l'entreprise qui a effectué les travaux.

Frais de dossier : 65 €



LES FOURNITURES SEULES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE

(1) Prêt assorti d'une assurance décès-invalidité obligatoire à 100 % pour l'emprunteur, avec possibilité d'assurer le co-emprunteur (100 %). Le prêteur se réserve le droit d'accepter de financer sans assurance après étude du dossier.

CTÉRISTIQUES PRÊT AVIAL





NOMBRE DE PERSONN	IES
COMPOSANT LE MÉNA	GE

PLAFONDS DE RESSOURCES

1 personne	28	217	€
2 personnes	37	681	€
3 personnes	45	314	€
4 personnes	54	705	€
5 personnes	64	354	€
6 personnes	72	526	€
Par personne supplémentaire	8	089	€



amortissable d'un montant de 10 000 € sur 10 ans au taux nominal de 1 % soit un TAEG fixe de 1,138 % remboursement de 120 mensualités de 87,60 € soit un montant total dû par l'emprunteur de 10 512 € + 65 € de frais de dossier.